

Communauté de l'église Notre-Dame



La Fraternité Saint-Pierre au sein de la
paroisse Saint-Guillaume de Bourges

fsspbourges.fr

Chers amis de Notre-Dame,

Les fêtes du Saint Sacrement et du Sacré-Cœur de Jésus achèvent et résumant le cycle des mystères du Christ ; voici donc de nouveau apparaître les dimanches verts qui s'échelonnent depuis la Pentecôte jusqu'à l'Avent. Après avoir déroulé sous nos yeux les phases de la vie du Sauveur : Noël, Epiphanie, Pâques et Ascension, la Pentecôte inaugure l'âge du Saint-Esprit qui consistera pour le chrétien à revivre les mystères du Christ sous la motion du Paraclet et par la manducation de l'Hostie.

Qu'appelle-t-on « les mystères » ?

« Ce sont les actions du Christ qui appartiennent à l'histoire, enracinés dans le temps, passagers donc comme tous les actes humains, mais vécus par l'Homme-Dieu, par conséquent sortis du temps pour s'enfoncer dans l'éternité qui nous les renvoie, si l'on peut dire, renouvelés par les sacrements et comme actualisés sur un point du temps et de l'espace, où ils nous attendent pour toucher notre âme, miracle de la nouvelle alliance, qui devrait nous ravir à nous-mêmes. » Voici résumée par Dom Gérard la nature de la liturgie. Il poursuit : « Il suffit d'une messe basse, célébrée par un prêtre solitaire au cours de l'année liturgique, pour que la succession des mystères du Christ se réalise, c'est-à-dire se transforme en quelque chose de vivant et d'existential. Chaque matin, l'Hostie est à la portée de mes lèvres pour me permettre de naître, de mourir et de ressusciter avec le Christ. »

Que fera donc le chrétien qui a suivi le Christ au cours de l'année liturgique, le chrétien qui sait que les mystères de la vie de son Sauveur lui sont communiqués spirituellement par le Saint-Esprit et sacramentellement par l'Hostie ? Il ne mettra pas le Bon Dieu en vacances mais s'efforcera d'assister plus souvent à la messe basse d'un prêtre solitaire !

Bonnes et pieuses vacances !

Abbé Jean-Antoine Kegelin

Messes et confessions

Dimanche et fêtes	9h45-10h20 : confessions 10h30 : Grand'messe
Autres jours	Juillet et août : Se reporter à l'agenda en page 4.

Contact

Abbé Jean-Antoine Kegelin, FSSP

07 77 92 86 32 / 02 48 67 87 00

jakegelin@yahoo.fr

Abbé Louis Le Morvan, FSSP

06 52 87 85 10

louislemorvan@gmail.com

Maison Sainte-Solange

5, rue Macdonald - 18000 Bourges

Chanoine Stéphane Quessard, curé de la paroisse St-Guillaume

02 48 24 07 93 (secrétariat)

Divers

Chapelet : chaque dimanche à 10h à Notre-Dame, avant la messe.

Confraternité Saint-Pierre : elle regroupe les fidèles catholiques désireux de soutenir par la prière la sanctification personnelle et le rayonnement apostolique des prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre. Renseignements et inscription : table de presse de l'église ou <http://www.confraternite.fr>

Ordo du mois de juillet

L 1	Très Précieux Sang de Notre Seigneur	Me 17	de la férie
Ma 2	Visitation de la Très Sainte Vierge	J 18	St Camille de Lellis
Me 3	St Irénée de Lyon, évêque et martyr	V 19	St Vincent de Paul
J 4	de la férie	S 20	St Jérôme Emilien
V 5	St Antoine-Marie Zaccaria, confesseur	D 21	VIe Dim. après la Pentecôte
S 6	De la Sainte Vierge	L 22	<i>Ste Marie-Madeleine*</i>
D 7	IVe Dimanche après la Pentecôte	Ma 23	<i>St Apollinaire, évêque*</i>
L 8	Ste Elisabeth de Portugal, reine	Me 24	<i>de la férie*</i>
Ma 9	de la férie	J 25	<i>St Jacques le Majeur, apôtre*</i>
Me	Les sept frères martyrs, et Ste Rufine	V 26	<i>Ste Anne, mère de la BVM*</i>
J 11	de la férie	S 27	<i>De la Sainte Vierge*</i>
V 12	St Jean Gualbert, abbé	D 28	VIIe Dim. après la Pentecôte
S 13	De la Sainte Vierge	L 29	<i>Ste Marthe, vierge*</i>
D 14	Ve Dimanche après la Pentecôte	Ma 30	<i>de la férie*</i>
L 15	St Henri, empereur et confesseur	Me 31	<i>St Ignace de Loyola*</i>
Ma 16	Notre-Dame du Mont Carmel		* : pas de messe ce jour-là

Ordo du mois d'août

J 1	<i>de la férie*</i>	S 17	<i>St Hyacinthe, confesseur*</i>
V 2	<i>St Alphonse-Marie de Liguori, évêque*</i>	D 18	Xe Dim. après la Pentecôte
S 3	<i>De la Sainte Vierge*</i>	L 19	St Jean Eudes, confesseur
D 4	VIIIe Dimanche après la Pentecôte	Ma 20	St Bernard, abbé et docteur
L 5	<i>Dédicace de sainte Marie aux Neiges*</i>	Me 21	Ste Jeanne de Chantal, veuve
Ma 6	<i>Transfiguration de Notre-Seigneur*</i>	J 22	Cœur Immaculé de Marie
Me 7	<i>St Gaëtan de Thienne, confesseur*</i>	V 23	St Philippe Béniti, confesseur
J 8	<i>St Jean-Marie Vianney, confesseur*</i>	S 24	St Barthélémy, apôtre
V 9	<i>Vigile de St Laurent*</i>	D 25	XIe dim. après la Pentecôte
S 10	<i>St Laurent, martyr*</i>	L 26	de la férie
D 11	IXe Dimanche après la Pentecôte	Ma 27	Saint Joseph Calasanz
L 12	<i>Ste Claire d'Assise, vierge*</i>	Me 28	St Augustin, évêque
Ma	<i>de la férie*</i>	J 29	Décollation de St J-Baptiste
Me 14	<i>Vigile de l'Assomption de la BVM*</i>	V 30	Ste Rose de Lima, vierge
J 15	Assomption de la sainte Vierge	S 31	St Raymond Nonnat,
V 16	<i>St Joachim, père de la sainte Vierge*</i>		* : pas de messe ce jour-là

Annonces

CONFESSIONS & MESSES DE L'ÉTÉ : Les messes et permanences de confession en semaine à Notre-Dame sont suspendues du lundi 22 juillet au samedi 17 août inclus. Retour des offices en semaine à partir du 18 août. Pour une administration des sacrements ou un entretien avec un prêtre pendant cette période, **contacter le prêtre de permanence au 02.48 67 87 00.**

Autre contact utile : secrétariat de la maison de District de la FSSP : 02.48.67.01.44

Jeudi 15 août : confessions de 9h45 à 10h15 puis grand-messe de l'Assomption à 10h30 (**fête d'obligation**).

OUVERTURE ESTIVALE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME : Notre-Dame sera fermée en journée du lundi 22 juillet jusqu'au 15 août.

Remerciements

L'abbé Arnaud Moura, secrétaire de district nommé à Versailles à la rentrée 2019, remercie chaleureusement les membres de notre communauté qui lui ont offert ces gourmandises en remerciement pour ses services à Notre-Dame !



Honoraires de messes : messe : 17 € - neuvaine : 170 € - trentain : 565 €

**Pour soutenir l'apostolat de la Fraternité Sacerdotale
Saint-Pierre : libellez vos dons à FSSP - Bourges**

A donner en main propre aux prêtres ou à envoyer à la
maison Sainte-Solange

*Don déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% dans la limite de 20
% du revenu imposable.*

Pour un don déductible de l'IFI (ex-ISF) à hauteur de 75% : nous contacter.



<https://don.fssp.fr>